

Le surendettement au programme des partis politiques pour les élections de juin 2024 ?

E. Dehon (économiste), mai 2024

Les élections approchant, l'Observatoire a décidé de se pencher sur les programmes des partis politiques¹ (francophones et néerlandophones) pour comprendre la place qu'y occupe le surendettement des particuliers. Dans un premier temps, cette place sera analysée. Dans un second temps, 5 thématiques émergent des programmes seront abordées sur base des propositions concrètes des partis. Cet article pose des constats, sans prise de position.

Avant toute chose, il convient de préciser que les programmes prennent des formes différentes. Certains, comme celui de l'Open VLD, se présentent comme une série de propositions classées par thème, d'autres comme celui du MR sont plus détaillés, en donnant un contexte précis à chaque proposition. De plus, la longueur des programmes politiques varie fortement, allant de 1.220 pages pour celui du PS à 45 pages pour celui de Groen. Un format de programme se distingue également des autres, celui du PTB. Plutôt que de miser sur un programme classique en format pdf, le PTB détaille ses propositions sur son site internet avec des onglets de navigation ou via un chat bot qui répond à nos questions.

1. Quelle place pour le surendettement dans les programmes des partis politiques ?

1.1. Avec ou sans titre spécifique

Concernant la place de la thématique du surendettement, deux tendances ressortent des programmes politiques. Certains partis ont une section dédiée au surendettement, d'autres mentionnent la thématique sans avoir un titre facilement identifiable. Le seul parti qui ne mentionne pas une seule fois la thématique est le Vlaams Belang². Ce parti ne sera donc pas inclus dans cette analyse.

Les partis ayant une section dédiée au surendettement sont le CD&V, Ecolo, Défi, le MR, le PS, le PTB et Vooruit. Seuls trois d'entre eux l'identifient dans leurs tables des matières : le CD&V, le MR et Vooruit.

Parmi les partis qui n'ont pas de section "surendettement" identifiable, Les Engagés abordent la thématique dans une section sur l'accessibilité des services financiers ; Groen et la NVA dans une section sur la lutte contre la pauvreté ; l'Open VLD dans une section sur le recouvrement de dettes et l'aide sociale (y compris liée aux dettes).

¹ Pour le lecteur intéressé par une lecture plus approfondie des programmes politiques, la liste des liens vers ceux-ci se trouve en annexe.

² En lien éloigné avec le surendettement, il est uniquement fait mention d'introduire une facture maximale dans l'enseignement secondaire en fonction des domaines d'études.

1.2. Les mots liés au “surendettement”, diversement présent

Le nombre de fois que des termes en lien avec le surendettement sont cités, est révélateur de l'importance que les partis accordent à cette problématique.

Nous avons sélectionné une série de mots associés au surendettement (voir tableau 1) et nous avons compté le nombre de fois qu'ils apparaissent dans chacun des programmes. Nous n'avons pas inclus dans cette analyse le programme du PTB, car il était difficile de réaliser l'exercice de comptage de la même manière via leur site internet.

Tableau 1 : Liste des mots liés au surendettement sélectionnés

En français	En néerlandais
surendetté(s)/surendettement	overmatige schuldenlast, schuldenlast
facture(s)	factuur, facturen
endetté(s), endettement, dette(s)	schulden, tous les mots composés avec schulden
recouvrement (de dettes), saisie(s)	incasso, invordering van schulden, schuldivordering, beslag
service(s) de médiation de dettes, médiateur(s) de dettes	Schuldhulpverlening, schuldbemiddelingsdiensten, schuldbemiddelaar
médiation(s) de dettes, règlement collectif de dettes	schuldbemiddeling, schuldenregeling

Certains mots comme « factures » ou « endettement » peuvent être associés à d'autres thématiques comme celle liée au budget de l'Etat. Nous avons donc retiré de notre comptage les occurrences des mots qui n'étaient pas en lien avec l'endettement des particuliers.

Le tableau 2 résume les résultats de cette analyse quantitative en mettant en perspective le nombre total de mots du programme. Il saute aux yeux qu'il y a une différence entre les partis francophones et néerlandophones. De fait, les partis néerlandophones, en particulier Vooruit, citent plus de mots liés au surendettement en proportion du nombre total de mots dans leur programme. Ceci vient peut-être du fait que les programmes sont rédigés dans des langues différentes, dû à un biais linguistique. Un seul parti francophone, le PS, fait mieux que deux autres partis néerlandophones, la NVA et l'Open VLD.

Parmi les partis néerlandophones, ce sont les partis de gauche et du centre (Vooruit, Groen et le CD&V) qui évoquent proportionnellement le plus la thématique du surendettement. Pour les partis francophones, cette tendance est moins évidente. Les différences entre partis sont plus marquées chez les partis néerlandophones. Le PS, Ecolo et Défi, des partis de gauche et du centre mentionnent proportionnellement plus de mots liés au surendettement que le MR et Les Engagés, partis de droite et du centre.

Tableau 2 : Fréquence des mots liés au surendettement dans les programmes des partis politiques pour les élections de juin 2024

Partis francophones			
Parti politique	Fréquence des mots liés au surendettement	Nombre total de mots dans le programme complet politique	Fréquence des mots liés au surendettement pour 1000 mots du programme
PS	159	532.162	0,298
Ecolo	20	125.193	0,160
Défi	14	87.985	0,159
MR	19	164.015	0,116
Les engagés	34	301.750	0,113
Partis néerlandophones			
Vooruit	83	93.393	0,888
CD&V	85	224.144	0,379
Groen	11	19.289	0,570
NVA	17	57.415	0,296
Open VLD	14	54.802	0,255

2. Comment est abordé le surendettement dans les programmes des partis politiques ?

Après avoir parcouru les différents programmes en quantifiant la place du surendettement, il est utile d'analyser la manière dont il est abordé. Pour ce faire, nous avons extrait de l'ensemble des programmes³ toutes les parties faisant mention des mots clés précités (voir le tableau 1). Sur base de ces extraits, cinq thèmes se dégagent:

³ Sauf pour celui du Vlaams Belang mais comme précisé précédemment, ce parti n'aborde pas le surendettement des particuliers. Par contre, le PTB est cette fois inclus dans l'analyse.

- 1) Réformer, mieux encadrer les recouvrements de dettes amiable et judiciaire ;
- 2) Prévenir, détecter les problèmes d'endettement et informer les citoyens sur les aides existantes ;
- 3) Donner plus de moyens aux acteurs aidant les surendettés (services de médiation de dettes et juges de paix) et favoriser la collaboration avec d'autres services ;
- 4) Réformer le règlement collectif de dettes (R.C.D.) ;
- 5) Introduire une nouvelle procédure entre les médiations de dettes amiable et judiciaire (R.C.D.).

Pour chaque thématique, nous expliquerons d'abord les idées générales de l'ensemble des partis pour ensuite les détailler par parti. Pour éviter toute interprétation d'affinités politiques, les partis seront présentés par ordre alphabétique.

Un 6^{ème} thème sur la protection du consommateur aurait pu être ajouté. Dans les programmes revenaient régulièrement des mentions de contrôle des prix, de transparence des factures, des contrats et le contrôle plus poussé des créanciers de divers secteurs (crédit, eau, énergie, école, soins de santé, logement, alimentation, etc.). Toutefois, au vu des différences entre ces secteurs, il nous a semblé peu judicieux de l'intégrer à cette analyse. De plus, ce thème se retrouvait rarement dans les sections des programmes sur le surendettement. Seul le PS parle de ce thème dans sa section « Lutter contre le surendettement », il appelle à mieux réguler les crédits à la consommation, à une transparence complète des frais des produits financiers et à plafonner leurs coûts.

2.1. Réformer, mieux encadrer les recouvrements de dettes amiable et judiciaire

Cette thématique était la plus récurrente dans les programmes des partis politiques. Le recouvrement de dettes est une procédure mise en place par un créancier pour obtenir le paiement d'une dette auprès d'un consommateur en défaut de paiement. Ecolo, Groen, la NVA, le PTB et Vooruit proposent de s'attaquer à « l'industrie de la dette », c'est-à-dire au marché concurrentiel qui vise à faire du recouvrement de dettes une activité lucrative aux frais des personnes surendettées. Diminuer le coût du recouvrement pour le débiteur fait consensus pour le CD&V, Ecolo, Défi, le PS, le PTB, Défi et Vooruit. En particulier, Ecolo, le PS et Vooruit veulent revoir la tarification des huissiers. Le CD&V et la NVA sont pour une centralisation de l'ensemble des dettes des particuliers, l'un sur une plateforme électronique, l'autre chez un huissier. Alors que le PTB et Vooruit veulent que les autorités publiques servent d'exemple au niveau du recouvrement de dettes, l'Open VLD veut renforcer la capacité de recouvrement de dettes de la Justice.

CD&V

Le CD&V plaide pour un modèle de recouvrement éthique qui traite les personnes endettées avec respect tout en leur donnant une perspective pour l'avenir. Il soutient, entre autres, la procédure électronique simplifiée (MyTrusty) qui centralise l'ensemble des dettes pour en faciliter le recouvrement. Pour ce parti, les dettes doivent être payées. Réduire les coûts du recouvrement et privilégier le contact humain donneront une plus grande chance au remboursement des dettes. Il plaide pour quatre mesures:

- Mettre en place un cadre éthique pour le recouvrement de dettes ;
- Améliorer l'échange de données entre les CPAS et les CAW ainsi que les opérateurs de télécommunication et les établissements de crédit, toujours dans un respect de la protection de la vie privée ;
- Diminuer le coût du recouvrement judiciaire et interdire l'application des multi-saisies ;
- Renforcer le contrôle de la nouvelle réglementation de premier rappel gratuit et de plafonnement des frais et introduire un délai légal de paiement à 30 jours.

Défi

Pour Défi, trois propositions concernant le recouvrement des dettes ont leur soutien :

- Réformer le Code de droit économique pour limiter les abus : les intérêts de retard et l'indemnité forfaitaire ne pourraient plus être comptabilisés qu'après 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure ;
- Limiter au maximum à 7,50€ le coût de la mise en demeure et d'éventuels rappels, sans compter les frais postaux en vigueur au moment de l'envoi ;
- Actualiser la liste des biens insaisissables en tenant compte des standards indispensables pour vivre dans notre société au 21^{ème} siècle (ordinateur, connexion internet, téléphone...).

Soulignons que ces mesures ont déjà été mises en place au cours de la dernière législature (2019-2024) par l'introduction du Livre XIX dans le Code de droit économique et la modification de l'article 1408 dans le Code judiciaire⁴.

Ecolo

Ecolo propose aussi de lutter contre l'« industrie de la dette ». Soulignant que le recouvrement de dettes judiciaire entraîne des coûts importants et injustifiés, il désire le réformer en :

- Interdisant les saisies dont le produit ne couvre pas les frais de procédures ;
- Modifiant les tarifs peu transparents des huissiers de justice et limitant les autres frais de justice qu'il juge trop élevés ;
- Réduisant la période de remboursement et en garantissant un pécule plus décent pour vivre ;
- Consultant les acteurs de terrain pour cette réforme, c'est-à-dire les organisations représentant les personnes en situation de pauvreté et les services de médiation de dettes.

Groen

Groen veut mettre fin à « l'industrie de la dette » sans détailler la manière de procéder. Il souligne que les débiteurs doivent rembourser leurs dettes, mais le recouvrement ne doit pas devenir un modèle commercial.

⁴ C. Wauthier, mars 2024, [Flashback sur les actualités législatives 2023](#), Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

NVA

La NVA veut s'attaquer à « l'industrie de la dette ». Ce parti préconise de centraliser toutes les dettes auprès d'un seul huissier qui établira un plan de paiement auprès de tous les créanciers. Il milite également pour améliorer l'accessibilité des aides à l'endettement.

Open VLD

L'Open VLD plaide pour le renforcement du recouvrement des amendes pénales et des dettes auprès de victimes. Pour ce faire, il propose de créer une agence centrale judiciaire de recouvrement qui renforcerait les capacités de la justice à recouvrer efficacement les dettes pénales, des dettes dues à la polices, aux victimes, etc.

PS

Pour le PS, mieux encadrer et faire respecter le cadre réglementaire pour le recouvrement des dettes est important. Il propose donc :

- De renforcer l'Inspection économique pour veiller au cadre réglementaire des pratiques de recouvrement, y compris faire respecter la réforme récente des frais de rappel et plafonnement des frais de recouvrement ;
- D'avoir un système d'incitation pour que le créancier privilégie toujours le recouvrement amiable au recouvrement judiciaire ;
- De mieux protéger les revenus totalement insaisissables en cas de saisie sur compte à vue, en imposant aux banques de ne pas bloquer l'ensemble du compte ou encore en imposant un délai d'un jour ouvrable pour débloquer le compte quand le créancier renonce à la saisie ;
- De limiter les frais qui découlent du recouvrement judiciaire en diminuant la tarification des huissiers de justice et en plafonnant le nombre d'actes d'exécution d'un même dossier de recouvrement ;
- De réviser les conditions de délégation de somme pour les arriérés de pensions alimentaires : le juge pourrait l'ordonner d'office dans un jugement de condamnation au paiement d'une pension alimentaire ;
- De développer la possibilité de mettre en place des plans de paiement plus longs et sans l'obligation de passer par une plateforme en ligne ;
- D'améliorer le contrôle sur les actions des huissiers de justice pour éviter et sanctionner les irrégularités⁵.

De plus, le PS demande à relever les seuils d'insaisissabilité, malgré leur indexation annuelle, le PS juge que leur augmentation n'est pas suffisante et devrait pouvoir être adapté en cas de situation de crise économique.

PTB

Le PTB propose de s'attaquer à « l'industrie de la dette ». Pour lutter contre les bureaux de recouvrement illégaux, ce parti compte ajouter l'obligation d'utiliser un compte bancaire belge

⁵ Le PS est assez précis à ce sujet dans son programme, pour aller plus loin voir les pages 364-365 et le point « revoir le rôle des huissiers de Justice dans le cadre de leur fonctionnarisation » page 677.

dans les conditions d'inscription des bureaux de recouvrement au SPF Economie. Il propose également que l'autorité publique montre l'exemple en ne recourant pas à des agences de recouvrement ou des huissiers pour récupérer leurs dettes et en accordant plus largement des facilités de paiement.

Pour l'énergie et l'eau, considérées comme des besoins fondamentaux, le PTB veut supprimer les frais de rappel et de mise en demeure dans le cadre de recouvrement de dettes. Le parti va plus loin pour l'énergie en militant pour une interdiction de toutes saisies et voies d'exécution pour les dettes liées à la consommation énergétique. Il désire aussi créer un Fonds Energie financé par le secteur de l'énergie, qui permettrait de payer les dettes énergétiques trop lourdes et de les annuler pour le consommateur dont un remboursement total des dettes n'est pas réaliste. Précisons qu'il existe déjà un Fonds Energie⁶, utilisé par les CPAS pour aider les personnes en difficulté financière, en remboursant notamment des arriérés liés à une facture d'énergie.

Vooruit

Vooruit parle aussi d'intensifier la lutte contre « l'industrie de la dette ». Pour ce parti, une facture ou une dette doit être payée mais le recouvrement doit se faire de manière correcte et humaine. Il dénonce le modèle créé par certains professionnels du recouvrement qui se rémunèrent sur le dos des personnes endettées.

Vooruit propose donc plusieurs pistes pour mieux protéger les personnes endettées lors de la procédure de recouvrement :

- Définir dans la loi une liste de comportements interdits dans le cadre du recouvrement de dettes amiable qui permettra au SPF Economie de sanctionner voir de suspendre les activités des recouvreurs fautifs ;
- Encourager les solutions à l'amiable en autorisant le recouvrement judiciaire seulement si le créancier a démontré des efforts raisonnables pour trouver un terrain d'entente avec le débiteur ;
- Réduire les coûts liés au recouvrement judiciaire en rendant obligatoire l'utilisation de la requête au lieu de l'assignation qui est plus coûteuse, en réduisant et modernisant les tarifs des huissiers, en rendant les coûts plus transparents, en limitant le nombre d'actes possibles par dossier et en centralisant l'exécution auprès d'un seul huissier ;
- Eviter le recouvrement auprès de personnes insolvables en supprimant les multi-saisies et interdisant les ventes publiques qui ne sont pas rentables ;
- Adapter les règles d'imputation pour les plans de paiement en prévoyant que tout remboursement se déduira d'abord du principal, puis des intérêts et des frais ;
- Interdire le principe du « no cure no pay »⁷ que le parti définit comme une technique qui permet aux recouvreurs de pouvoir proposer leurs services aux créanciers à prix réduit, voir gratuitement ;

⁶ Voir <https://www.mi-is.be/fr/fonds-energie> pour plus d'informations.

⁷ « Par cette pratique, l'huissier propose un tarif forfaitaire par dossier. En cas d'insolvabilité du débiteur, le créancier ne paye que le montant forfaitaire. En cas de solvabilité, l'huissier récupère directement auprès du débiteur les frais de son intervention qu'il apprécie de manière arbitraire (fréquence des actes, montants réclamés, tentatives d'exécution...). Impliqué plus que de raison dans la solution du litige car il y est financièrement lié, il y a évidemment un risque important qu'il perde toute impartialité, rompant par conséquent, les lignes de la probité, de la proportionnalité et de l'indépendance. » (C. Jeanmart, S. Thibaut, « [Les huissiers et les ménages précarisés](#) » in Pauvreté et Justice en Belgique, 2022, SPF Justice et SPP Intégration sociale, Bruxelles, p.267.)

- Changer le positionnement de recouvrement de l'Etat en proposant activement des plans de paiement adaptés aux citoyens et en ajoutant un critère de recouvrement éthique pour le marché public lié au recouvrement de dettes.

2.2. Prévenir, détecter les problèmes d'endettement et informer sur les aides existantes

Il est question ici de prévention du surendettement. Cette thématique est abordée par des partis francophones et néerlandophones, tant de gauche que de droite. Le MR, le PS et Vooruit soulignent l'importance de la prévention du surendettement. Le CD&V, le PS et Vooruit sont également d'accord sur la nécessité d'une prise en charge plus rapide des problèmes d'endettement problématique pour réduire la charge des dettes. Les Engagés et la NVA mentionnent l'importance des connaissances budgétaires.

CD&V

Le CD&V constate que les personnes avec un endettement problématique demandent de l'aide souvent trop tardivement, ce qui entraîne une augmentation du montant des dettes. Il propose que la prise en charge des personnes surendettées soit plus rapide. Dans ce cadre, il recommande de mieux faire connaître l'offre des CPAS et des CAW en matière de gestion budgétaire.

Les Engagés

Les Engagés citent leur volonté de sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget, sans aller plus loin.

MR

Le MR se focalise sur la prévention du surendettement et sur l'information aux citoyens. Pour réduire le nombre de personnes en difficulté de paiement, il propose de renforcer l'information des consommateurs et de développer un programme d'éducation financière national le plus tôt possible afin de sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget. À une deuxième reprise, il insiste sur le renforcement de l'éducation financière pour tous les publics, y compris les jeunes.

NVA

La NVA propose d'intégrer dans le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) des apprentissages obligatoires relatifs à la gestion d'un budget.

PS

Le PS aborde les trois aspects de cette thématique : prévenir, détecter et informer. Il propose d'améliorer la prévention du surendettement et l'information des citoyens via plusieurs canaux :

- Par des campagnes d'information visant spécifiquement les jeunes et la surconsommation ;
- Par des journées d'études thématiques pour diffuser les bonnes pratiques entre acteurs de terrain ;
- Par des outils pratiques mis à disposition des ménages pour calculer le niveau d'épargne de précaution (réserve d'argent constituée pour faire face à des imprévus) ;

- Par le renforcement de l'éducation financière à l'école ;
- Par la constitution d'un point d'entrée unique, via un acteur public, qui informerait, orienterait et proposerait des solutions concrètes aux personnes en situation de surendettement ;
- Par une meilleure communication auprès des citoyens en défaut de paiement en privilégiant les canaux directs (appels téléphoniques, SMS, courriers postaux) tenant compte de la fracture numérique.

Le PS mentionne également la nécessité de pouvoir mieux détecter l'endettement problématique et le surendettement. Trois pistes sont proposées :

- Mieux analyser les causes du surendettement ;
- Mettre en place des indices, signaux, clignotants du surendettement qui permettraient de détecter plus rapidement les risques ainsi que d'orienter et aider les personnes concernées ;
- Renforcer le travail entre acteurs de terrain pour détecter le surendettement plus rapidement et permettre une meilleure collecte des informations utilisées par des acteurs publics.

Vooruit

Vooruit veut consacrer plus d'effort à la prévention et à la détection précoce du surendettement pour faciliter la prise en charge plus rapide des personnes avec un endettement problématique.

À cet effet, il propose de :

- Mieux informer divers groupes cibles sur les aides disponibles par rapport à l'endettement ;
- Mettre en place un système d'alerte de signaux précoces par le biais de certains créanciers (comme les services publics et les hôpitaux) qui les communiqueraient directement aux autorités locales.

2.3. Donner plus de moyens aux acteurs aidant les surendettés (services de médiation de dettes et juges de paix) et favoriser la collaboration avec d'autres services.

Il existe plusieurs acteurs qui interviennent dans les procédures de traitement du surendettement, en particulier des services agréés (CPAS, ASBL, CAW, association chapitre XII, etc.) qui pratiquent la médiation de dettes. Défi, Les Engagés, le PS et le PTB mentionnent le rôle important des services de médiation de dettes. Par ailleurs Défi, Les Engagés et le PS avancent la nécessité de leur accorder plus de moyens. Le MR ne mentionne aucun acteur, mais désire renforcer le dispositif de médiation de dettes. Les partis néerlandophones se rejoignent moins que les francophones sur ce thème. L'Open VLD désire introduire un nouvel acteur pour le traitement du surendettement : l'expert en accompagnement familial (en néerlandais « gezinscoach »). Le juge de paix a également un rôle à jouer dans les contentieux qui peut exister entre le créancier et le débiteur. Vooruit propose de donner plus de poids aux juges de paix et aux médiateurs de dettes lors de cette procédure. Le CD&V plaide pour plus de coopération entre les acteurs de terrain concernant l'aide aux personnes endettées.

CD&V

Le CD&V est conscient qu'un problème d'endettement est souvent multifactoriel et lié à d'autres problèmes (logement, emploi, santé, etc.). C'est pourquoi il soutient les partenariats entre les services de médiation de dettes, les CPAS, les associations où les personnes en situation de pauvreté peuvent s'exprimer et diverses organisations de terrain.

Défi

Défi veut soutenir les services de médiation de dettes en élaborant un plan de médiation de dettes équilibré entre les parties en présence sur la base de l'expertise de terrain développée par les médiateurs de dettes.

Les Engagés

Les Engagés veulent accorder plus de moyens aux services de médiation de dettes afin de limiter le surendettement des particuliers.

MR

Le MR veut renforcer le dispositif de médiation de dettes sans citer d'acteurs spécifiques. Il plaide pour une procédure qui puisse donner l'opportunité aux débiteurs de réfléchir aux conséquences d'un engagement disproportionné par rapport à leurs ressources.

Open VLD

L'Open VLD propose d'introduire largement le concept « d'expert en accompagnement familial » (en néerlandais, « gezinscoach ») pour les personnes en situation de pauvreté⁸. Il s'agit d'un assistant social qui suit de manière très intensive les problèmes des ménages précarisés en leur apportant des solutions concrètes. Dans ce cadre, l'assistant social collaborerait avec les services de médiation de dettes.

PS

Le PS souligne l'importance d'accompagner, aider et orienter les personnes en situation de surendettement. Le parti met en avant trois propositions visant à aider les acteurs institutionnels ayant ce rôle :

- Améliorer les mécanismes nécessaires à l'accompagnement de la personne endettée, la guidance budgétaire est sous-utilisée à cause de la charge de travail des acteurs la proposant ;
- Permettre aux acteurs agréés pratiquant la médiation de dettes d'avoir accès au fichier central d'avis de saisies ;
- Renforcer les moyens des services de médiation de dettes afin de recourir prioritairement à la médiation de dettes amiable plutôt qu'à un règlement collectif de dettes.

⁸ Cette solution a été introduite dans cinq villes flamandes et en particulier à Malines.

PTB

Le PTB désire réformer les services de médiation de dettes pour qu'ils deviennent une solution privilégiée. Pour cela, ils veulent prévoir des délais de paiement suffisamment longs et adaptés au cycle de revenu du consommateur pour que le système ne soit pas punitif, mais un véritable système d'aide.

Vooruit

Afin d'encourager le recours aux solutions à l'amiable, Vooruit propose de donner plus de poids aux médiateurs de dettes en leur permettant par exemple de recourir à la justice, avec l'accord du débiteur, contre le refus d'un créancier par rapport à un plan de paiement raisonnable. Vooruit veut aussi renforcer le pouvoir du juge de paix pour protéger les débiteurs endettés. Chaque tribunal disposerait d'une liste de « mauvaises pratiques » du créancier sur laquelle le juge devrait porter son attention. Les créanciers auraient la charge de la preuve et le débiteur pourrait se faire assister ou représenter par un médiateur de dettes.

2.4. Réformer le règlement collectif de dettes (R.C.D.)

La loi sur le règlement collectif de dettes remonte à 1999. Il s'agit d'une procédure judiciaire de médiation de dettes volontaire pour le débiteur via le tribunal du travail. Un médiateur de dettes est désigné et se charge d'établir un plan de paiement avec un pécule minimum à vivre pour le débiteur. Parmi d'autres mesures, le CD&V, le PS et Vooruit aimeraient réformer cette procédure en réduisant sa durée et imposant une formation pour tous les médiateurs de dettes. Les Engagés veulent uniquement changer le paiement prioritaire des dettes liées aux loyers impayés.

CD&V

Le CD&V aimerait réduire la durée du R.C.D. et mieux informer les débiteurs de leurs droits et de leurs obligations concernant cette procédure. Ce parti veut également assurer une formation obligatoire pour les avocats médiateurs de dettes judiciaires, incluant notamment les aspects qui inclut les réalités d'une personne vivant dans la pauvreté. De plus, il milite pour un cadre définissant la mission d'un médiateur de dettes indiquant, par exemple, la méthode de calcul d'un budget.

Les Engagés

En ce qui concerne le R.C.D., les Engagés veulent que le débiteur rembourse les loyers impayés prioritairement aux autres dettes liées à l'habitation (énergie, eau, télécommunication). Cette mesure ne remettrait pas en cause le caractère prioritaire des dettes liées aux pensions alimentaires. Soulignons que dans la pratique du R.C.D., une telle mesure peut déjà s'appliquer pour les dettes de loyer en fonction de l'appréciation du juge, le paiement prioritaire est alors prévu dans un souci de protection de la dignité humaine du débiteur, pour éviter l'expulsion du logement⁹.

⁹ Ledoux J-F, « La phase amiable » in Le fil d'Ariane du règlement collectif de dettes, 2015, Anthemis, Limal, p. 201.

PS

Le PS constate que le recours au R.C.D. est en diminution et que les conditions lourdes imposées au débiteur (durée trop longue, difficulté d'obtenir une remise de dettes) ne rendent pas cette solution attractive. Après une évaluation du R.C.D., le PS demande à le réformer via plusieurs mesures :

- Réduire la durée maximale de la procédure à trois ans pour les dossiers avec plans de règlement amiables et 5 ans pour les dossiers avec plans de règlement judiciaires ;
- Fixer le pécule minimal en fonction des budgets de référence déterminés dans la loi, assurant une dignité de vie au débiteur ;
- Rendre plus accessible la remise totale de dettes ;
- Créer un cadre légal pour la procédure de sélection et de désignation de médiateur de dettes par les tribunaux du travail et introduire une obligation de formation continue pour ces médiateurs.

Vooruit

Vooruit a la volonté de réformer le R.C.D. Ce parti propose de :

- Réduire la durée maximale de la procédure à 5 ans et son coût ;
- Calculer le pécule sur base de la situation concrète du débiteur ainsi que de sa famille afin qu'ils aient une existence digne ;
- Encadrer le rôle et les tâches du médiateur de dettes, en prévoyant une formation obligatoire.

2.5. Introduire une procédure entre les médiations de dettes amiable et judiciaire (R.C.D.)

Le CD&V et le PS désirent introduire une nouvelle procédure entre les médiations de dettes amiable et judiciaire (R.C.D.), en particulier pour les personnes non admissibles en R.C.D. Il est à noter qu'un avant projet de loi portant sur ce point avait été discuté en fin de législature mais n'a pas passé l'épreuve des discussions à la Chambre des représentants.

CD&V

Le CD&V estime qu'il faut mettre en place une procédure volontaire de désendettement à bas seuil en plus du R.C.D. Cette procédure reposerait sur une centralisation des dettes du débiteur avec des conseils à disposition en matière de paiement.

PS

Le PS mentionne la nécessité de mettre en place une procédure de redressement de dettes pour les personnes qui ne sont pas admissibles en R.C.D. et qui font face à l'impossibilité de rembourser l'ensemble de leurs dettes exigibles.

Annexe

Vous trouverez ci-dessous la liste des liens vers l'ensemble des programmes politiques analysés.

- [Programme du CD&V](#)
- [Programme de Défi](#)
- [Programme d'Ecolo](#)
- [Programme de Groen](#)
- [Programme Les Engagés](#)
- [Programme du MR](#)
- [Programme de la NVA](#)
- [Programme de l'Open VLD](#)
- [Programme du PS](#)
- [Programme du PTB](#)
- [Programme du Vlaams Belang](#)
- [Programme de Vooruit](#)

Cette publication est l'œuvre et la propriété de l'ASBL Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Date de la 1ère publication : 29/05/24 Date de la dernière mise à jour : 29/05/24

Aucune partie de cette publication ne peut être dupliquée ou publiée au moyen d'impression, photocopie, microfilm ou de quelque autre manière que ce soit sans autorisation préalable de l'éditeur.